

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°33**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Rives (Isère) et création corrélative de la brigade territoriale de Renage (Isère).

*Du 24 avril 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Rives (Isère) et création corrélative de la brigade territoriale de Renage (Isère).**

*Du 24 avril 2009*

NOR D E F G 0 9 5 0 9 5 9 A

---

*Références :*

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).  
Code de la défense - partie réglementaire, III.  
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.  
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 33.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Rives (Isère) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009. Corrélativement, la brigade territoriale de Renage (Isère) est créée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Renage exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (n.i. BO).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
RIVES	Beaucroissant	(dissolution)
	Charnècles	
	Izeaux	
	La Murette	
	Réaumont	
	Renage	
	Rives	
	Saint-Blaise-du-Buis	
	Saint-Cassien	
RENAGE	(création)	Beaucroissant
		Charnècles
		Izeaux
		La Murette
		Réaumont
		Renage
		Rives
		Saint-Blaise-du-Buis
		Saint-Cassien